



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o LAS-0146

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 12 juillet 2021 le règlement suivant :

LAS-0146 Règlement LAS-0146 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables et abrogeant le règlement LAS-0014.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 septembre 2021, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'Arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 24 septembre 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement